



ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

La sécurité sociale militaire solidaire avec les sinistrés

Mis en ligne le vendredi 9 octobre 2020

Vous êtes ressortissant du régime de sécurité sociale militaire et résidez dans les communes des Alpes-Maritimes sinistrées après le passage de la tempête Alex, la Caisse nationale militaire de sécurité sociale est solidaire de votre situation.



Vous pouvez demander l'attribution d'un secours à la [CNMSS](#) sous forme d'une aide financière forfaitaire, sur production d'une simple **déclaration sur l'honneur**, envoyée :

> Par courriel : en pièce jointe à l'adresse : dgr.bass@cnmss.fr

> Par courrier postal adressé à :

Caisse nationale militaire de sécurité sociale
Bureau action sanitaire et sociale
247 avenue Jacques Cartier
83090 TOULON CEDEX 9

TÉLÉCHARGER

► [Un exemple d'attestation sur l'honneur pour demander secours](#)



Pour toute question complémentaire, un seul numéro de téléphone : 04 94 16 36 00



La [CNMSS](#) propose l'octroi d'un secours sous forme d'une aide financière forfaitaire pour tous ses ressortissants (sur tout le territoire français) victimes d'intempéries, dès lors que l'arrêté paru au JORF reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour leur commune de résidence.

VOIR AUSSI

- ▶ [La liste des arrêtés encore en application pour l'octroi de cette aide](#)

Dernière mise à jour de l'article : 09/10/2020